

**« Comment concilier le droit au secret professionnel et l'accès au dossier du résident/usager par les professionnels du secteur médico-social »**

**3 journées**

## Description brève des objectifs

A l'issue de ces journées de formation, vous serez en mesure de :

- Identifier les informations soumises au secret professionnel
- Mettre en place des procédures de communication adéquates entre les équipes
- Donner aux professionnels du secteur médico-social les réflexes « quand se taire, quand et comment partager l'information ? »

## Public concerné

Directeurs, DRH, Responsables de service en charge du personnel

## Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire.

## Moyens pédagogiques

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques et apports théoriques.

## Moyens administratifs

Feuille d'émargement du stagiaire / Feuille d'appréciation de la formation

## Programme

### MODULE 1

**Rappels des règles relatives au dossier résidents/usager soumis au secret professionnel:**

- ✓ Contenu du dossier résident/usager soumis au secret professionnel – Quelles informations ? Dossier médical/dossier administratif : les limites, les liens.
- ✓ L'accès au dossier résident/usager – Par qui et Comment ? Quelles procédures pour s'assurer du respect des règles d'accès (y compris pendant les congés et absences des professionnels)

### MODULE 2

**Le partage d'information**

- ✓ Les professionnels non soignants – Avec Qui partager les informations du résident ? Quelles informations ? Quelles procédures mettre en place pour les informer de leurs droits, les protéger et s'assurer qu'ils en ont connaissance.
- ✓ Critère d'utilité – Quand Communiquer sans violer le secret professionnel ?
- ✓ Les procédures de traitement des informations – Comment partager l'information sans violer le secret professionnel ?
- ✓ Le rôle du médecin coordonnateur et du médecin traitant

### MODULE 3

**Cas pratiques – Illustrations**

**Partie 1 : Afin d'éviter d'engager la responsabilité civile et pénale de la personne physique ou morale**

- ✓ L'information aux enfants de résidents en désaccord
- ✓ Quelle information en cas de protection juridique ? A qui ? Sous quelles conditions ?
- ✓ Comment gérer la violation du secret professionnel par un salarié ?

**Partie 2 : Dans l'intérêt du résident/usager**

- ✓ Cas d'un résident Alzheimer : qui juge de l'information à donner ?
- ✓ Cas d'un résident en conflit avec sa famille : quelle information ? A qui ?
- ✓ Comment concilier souhait du résident/souhait de la famille/avis médical

**Partie 3 : Secret et non-assistance à personne en danger**

- ✓ La gestion de l'hospitalisation : décision, organisation, Urgences sans trahir le secret professionnel
- ✓ Tentatives de suicides et information aux familles
- ✓ Le cas extrême de l'hospitalisation d'office
- ✓ Cas pratiques et questions/réponses avec les apprenants

## Evaluation

L'évaluation des acquisitions des compétences des stagiaires est réalisée en continue et par le formateur.

## Formateur(s)

Maitre VASSEUR avocat au Barreau de Grasse, expert en droit social

## Prix

Voir dans la convention de formation.

**(\*) Pas de TVA applicable aux journées de formation** Programme établi par la société CQS. Marlène Renaud, responsable pédagogique.